

Voté en CA le 3 juillet 2020

ANNEXE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'INTERNAT DU LYCÉE DANIEL RIGOLET**

L'attention des élèves et des familles est attirée sur le fait que l'internat n'est pas obligatoire mais un service mis à leur disposition. Par conséquent tout élève (mineur ou majeur) ayant choisi d'être interne, est considéré adhérent au présent règlement et s'engage à le respecter sans réserve.

Dans le cas contraire, le Chef d'établissement peut prendre la décision d'exclure temporairement ou définitivement les élèves concernés.

Des surveillants d'internat et assistants d'éducation sont toujours présents.

Le numéro de téléphone de l'internat, joignable de 19h30 à 08h00 en semaine et de 20h30 le dimanche à 7h le lundi matin est :

le 06.08.08.01.24

En cas de retard de train ou de transport, l'élève ou les parents sont tenus d'informer l'établissement dans les plus brefs délais en composant le numéro ci-dessus.

1. HORAIRES

L'internat accueille les élèves les veilles de reprise des cours de 20h30 à 22h30 (dernier délai)

Les locaux de l'internat sont ouverts en semaine de 21h00 à 08h00.

Horaires journaliers :

- 17h40 à 18h30 : Sortie autorisée pour les majeurs et les élèves de 2^e et 3^e année.
Temps encadré par la vie scolaire pour les élèves présents et les élèves interdits de sortie (Étude libre, sport, temps au foyer...)
- 18h40 à 19h : Dîner
- 19h30 à 20h30 : Étude obligatoire
- 20h30 à 20h45 : pause avec sortie autorisée
- 20h45 : Accès à l'internat
- 22h30 : Extinction des feux
- 06h30 ou 06h55 : Réveil
- 07h00 ou 07h20 : Petit déjeuner
- 07h20 ou 07h40 : Poste de propreté

2. RÈGLES DE VIE

Les élèves doivent respecter le sommeil d'autrui. Ils doivent respecter le silence dans les chambres, couloirs et douches. Ils ne doivent pas se rendre dans les autres chambres sans l'accord d'un surveillant.

Un rangement correct des lits et des effets personnels est exigé chaque jour. Le linge de lit doit être conforme aux règles d'hygiène et de sécurité (sac de couchage et linge en synthétique interdits). Il doit être nettoyé tous les 15 jours et à chaque vacances ou départ en stage.

Chacun se doit à une hygiène corporelle quotidienne.

Les chaussures sont interdites à l'internat.

L'apport de nourriture et de boissons extérieures est interdit.

La détention et / ou la consommation d'alcool et de produits stupéfiants sont strictement interdits.

Les appareils de chauffage d'appoint, les allonges électriques sont strictement interdits.

Pendant les études en chambre : les téléphones, ordinateurs portables seront utilisés après accord du surveillant.

Pendant la période du coucher, les téléphones et ordinateurs sont interdits. Après autorisation des surveillants, il est possible d'écouter de la musique à condition d'utiliser des écouteurs ou un casque afin de respecter la vie des autres élèves présents.

La détention de toute arme est interdite dans l'internat. Ceci inclut couteau, cutter ou tout ustensile tranchant ou coupant, pouvant être dangereux pour les élèves de l'internat.

L'usage, sans autorisation, de tout appareil de prise de vue ou de son est interdit, y compris avec un téléphone. Pour toute information concernant un élève, les surveillants d'internat sont joignables au numéro indiqué en début de règlement.

3. ENTRETIEN DES LOCAUX

Un poste de propreté des locaux est organisé par les surveillants, par bordée et pour quinze jours, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin de 07h20 à 07h40. Les locaux concernés sont :

- Les chambres, les douches, les sanitaires et les lavabos ainsi que le couloir du 2^{ème} étage,
- Les salles de classe du 1^{er} étage,
- Le foyer, la cour, le préau, l'entrée du Lycée ainsi que les trottoirs situés devant les grilles extérieures.

Ces postes de propreté concernent tous les élèves internes.

4. SÉCURITÉ

En cas de déclenchement de l'alarme incendie le soir ou la nuit pour un exercice ou un cas réel :

- En toutes circonstances chacun doit garder son calme et respecter les consignes, ne pas courir et écouter les surveillants.
- En aucun cas utiliser les interrupteurs électriques.

ROLE DES SURVEILLANTS :

- Alerter toutes les chambres.
- 1 surveillant ouvre l'internat et précède les élèves jusqu'au point de ralliement. Il contrôle le nombre des élèves par pointage.
- L'autre surveillant s'assure que tous les élèves ont évacué les étages et sert de serre-file.

ROLE DES CHEFS DE CHAMBRE :

- S'assure que tous ses camarades soient réveillés et sort le dernier de la chambre. Il rend compte au surveillant qui descend, du nombre d'élèves de sa chambre.
- Regroupe ses camarades de chambre au point de ralliement et rend compte au surveillant du nombre d'élèves présents pour sa chambre afin de vérifier qu'aucun élève ne s'est égaré en route.

PENSEZ A VOUS COUVRIR ET A VOUS CHAUSSER MAIS SANS PERDRE DE TEMPS